



Sommet pleines voiles / Groupe de travail sur l'autosuffisance : domaines d'intérêt communs

Lors du Sommet pleines voiles en janvier 2007, la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick a publié une liste de recommandations visant à favoriser les marchés financiers de la province. Le document *Assurer notre avenir en favorisant les marchés financiers du Nouveau-Brunswick* est devenu la base des discussions et des mesures à prendre. Sur les 33 recommandations clés, 24 ont été adoptées par les délégués présents au Sommet. Elles sont en train d'être concrétisées par de nombreux chefs de file représentant un éventail de groupes d'intérêt partageant tous la vision commune de faire progresser le Nouveau-Brunswick par l'action, la passion et le leadership.

Vous trouverez ci-dessous la liste des recommandations émanant du document *Assurer notre avenir* et les points de discussion correspondants figurant dans le rapport en trois parties du Groupe de travail sur l'autosuffisance. Les zones ombrées désignent les recommandations que les participants au Sommet pleines voiles ont adoptées comme étant réalisables dans un délai d'un an.

CVMNB <i>Assurer notre avenir</i>	Groupe de travail sur l'autosuffisance <i>Le Rapport sur la réalité du Nouveau-Brunswick</i>
Sensibilisation à l'entrepreneurship	
Véhiculer des messages positifs au sujet des avantages de l'entrepreneuriat et de l'investissement au Nouveau-Brunswick. R1 ¹	Les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick devront s'engager à atteindre l'objectif de l'autosuffisance. 1.15 ²

¹ Numéro de la recommandation figurant dans le rapport du Sommet pleines voiles : *Assurer notre avenir en favorisant les marchés financiers du Nouveau-Brunswick*, janvier 2007.

² Citation, idée tirée du *Rapport sur la réalité du Nouveau-Brunswick*, parties 1, 2 et 3, suivie du numéro de la page où elle se trouve.

Promouvoir véritablement l'entrepreneuriat et l'investissement au Nouveau-Brunswick. R2	Les citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick devront s'engager à atteindre l'objectif de l'autosuffisance. 1.15
Entamer des efforts en vue de ramener les Néo-Brunswickois dans la province. R3	Les entreprises, les syndicats et le gouvernement du Nouveau-Brunswick devront travailler de concert pour ajouter à la population active. 2.5 Rapatriement des Néo-Brunswickois et Néo-Brunswickoises. 1.7
Éducation des entrepreneurs	
Établir un Conseil du premier ministre sur l'entrepreneurship. R4	Importance du leadership. 1.15
Faire en sorte que les universités et les collèges adoptent une philosophie de collaboration dans le but d'encourager l'esprit d'entreprise. R6	Multiplier les programmes coopératifs entre les universités et les collèges communautaires. 3.12
Bâtir une alliance entre les employeurs et les travailleurs dans le but de créer un climat favorable à l'entrepreneuriat. R7	Engager le soutien ardent du secteur des affaires et des syndicats. 3.20
Renseigner le secteur public, le secteur privé et le milieu universitaire au sujet de l'utilité des marchés financiers, des entrepreneurs et des « intrapreneurs ». R10	Engager le soutien ardent du secteur des affaires et des syndicats. 3.20 La communauté des affaires du Nouveau-Brunswick doit créer une culture de l'innovation. 1.12
Mettre sur pied un réseau de mentorat en vue de jumeler des entrepreneurs et des mentors. R12	Retour volontaire des travailleurs à la retraite dans la population active. 1.7
Favoriser l'entrepreneuriat et l'intrapreneuriat dans le milieu universitaire. R13	Le Nouveau-Brunswick doit créer une culture de l'innovation. 1.12
Enseigner aux étudiants que l'entrepreneurship est un objectif de carrière intéressant. R14	S'assurer que les élèves du secondaire sont au courant des possibilités d'emplois afin de leur permettre de faire de bons choix éducatifs. 3.12

Concevoir un portail à l'intention des élèves du secondaire et des étudiants de niveau postsecondaire afin de mettre en évidence des cheminements de carrière et les études qu'ils exigent. R15	S'assurer que les élèves du secondaire sont au courant des possibilités d'emplois afin de leur permettre de faire de bons choix éducatifs. 3.12
Réseaux d'entrepreneurs	
Établir un réseau provincial de ressources d'information à l'intention des entrepreneurs. R18	Simplifier le processus visant à demander et à obtenir un capital d'amorçage et des renseignements commerciaux (service à guichet unique). 3.8
Incitations financières	
Élaborer un crédit d'impôt sur le capital de risque local et l'investissement dans les entreprises en début de croissance. R21	Réviser le Crédit d'impôt à l'investissement dans la petite entreprise. Modification de l'investissement maximal autorisé, simplification, approche ciblée. 3.9 Réduction et simplification des coûts de la conformité législative. 3.15
Rembourser les prêts étudiants. R23	Conserver nos jeunes gens dans la province. 1.6
Promouvoir le recrutement de dirigeants d'entreprise au moyen d'incitatifs financiers. R24	Évaluer des possibilités fiscales qui visent spécifiquement les investissements catalyseurs d'une productivité plus forte et de la croissance des revenus. 3.6
Encourager les salariés à participer à des régimes d'achat et à des régimes d'options d'achat d'actions. R25	Évaluer des possibilités fiscales qui visent spécifiquement les investissements catalyseurs d'une productivité plus forte et de la croissance des revenus. 3.6 Maintenir la main-d'œuvre existante. 1.6

Investissements providentiels	
Mettre sur pied un réseau d'investisseurs providentiels au Nouveau-Brunswick. R26	Supprimer les obstacles à l'obtention du capital pour aider les entreprises à franchir le gouffre qui sépare la recherche initiale d'un produit commercial. 2.18
Promouvoir l'établissement de réseaux d'investisseurs providentiels qui s'intéressent à des régions ou à des groupes démographiques en particulier. R28	Supprimer les obstacles à l'obtention du capital pour aider les entreprises à franchir le gouffre qui sépare la recherche initiale d'un produit commercial. 2.18
Débouchés pour réunir des capitaux	
Mettre sur pied un concours annuel de plans d'affaires sous l'égide du lieutenant-gouverneur. R29	Entreprises tournées vers l'exportation et accès au capital pour les entreprises en démarrage. 2.18
Établir des fonds d'investissement providentiel dans les universités et les collèges communautaires. R31	Supprimer les obstacles à l'obtention du capital pour aider les entreprises à franchir le gouffre qui sépare la recherche initiale d'un produit commercial. 2.18
Mettre sur pied un fonds de capital d'appoint au Nouveau-Brunswick. R32	Établir la possibilité d'entreprendre des rôles de propriété dans des entreprises technologiques à exportations. 3.9
Encourager la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick à atteindre son objectif établi de 2 p. 100 en matière d'investissements « de rechange ». R33	Établir la possibilité d'entreprendre des rôles de propriété dans des entreprises technologiques à exportations. 3.9 Sommes imposantes de nouveau financement dans des entreprises stables et rentables dans des secteurs traditionnels. 3.9
Recommandations additionnelles (qui n'ont pas été directement examinées au cours du Sommet pleines voiles de 2007)	
Réduire les restrictions à l'immigration. R34	Le gouvernement doit entreprendre d'attirer plus

	d'immigrants. 3.21
Donner davantage de pouvoirs aux directeurs de banque à l'échelle locale et régionale. R35	Les établissements de crédit ont progressivement cessé de pratiquer la gestion bancaire personnalisée en faveur de modèles centralisés de contrôle et de risque. 3.8
Offrir des incitatifs fiscaux immédiats et différés (crédit d'impôt à l'investissement / gains en capital exonérés). R37	Collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Nouveau-Brunswick. 3.20
Promouvoir la formation d'un plus grand nombre de partenariats à l'échelle régionale. R39	Harmoniser les règlements provinciaux avec les provinces et nations voisines. 3.15
Lancer une initiative dans l'ensemble de la région de l'Atlantique dans le but de mettre en valeur la technologie et les entreprises en démarrage. R42	Investissements pour soutenir le développement de grappes de recherche et de développement dans plusieurs secteurs clés. 3.18
Conclure, avec les autres provinces du Canada atlantique, une entente sur les crédits d'impôt pour le financement de début de croissance. R43	Réviser le Crédit d'impôt à l'investissement dans la petite entreprise. Modification de l'investissement maximal autorisé, simplification, approche ciblée. 3.9 Harmoniser les règlements provinciaux avec les provinces et nations voisines et simplifier et réduire les coûts de la conformité législative. 3.15
Ne pas se servir du nombre d'emplois créés comme indicateur principal du développement économique. R47	Le but est d'augmenter la productivité et de créer des emplois à salaires plus élevés, même s'il y a moins d'emplois dans le secteur. 2.8
Le gouvernement du Nouveau-Brunswick devrait acheter des produits du Nouveau-Brunswick. R52	Le gouvernement doit assumer le rôle de « premier client » afin d'encourager le développement de nouveaux produits et services. 2.19
Encourager l'investissement au Nouveau-Brunswick de capital de risque de la « route 128 ». R53	Cibler les entreprises de l'extérieur qui pourraient profiter des capacités et infrastructures du Nouveau-Brunswick en matière de technologie de

	l'information. 2.20
Ne pas se servir de l'argent du gouvernement pour assurer la viabilité d'industries existantes. Ne pas lutter contre la tendance. R55	Les programmes d'aide gouvernementaux ne serviront pas à déséchouer des entreprises en difficultés financières. 3.10 Les changements (dans le secteur forestier) surviennent sur le plan mondial et le gouvernement du Nouveau-Brunswick ne peut pas les arrêter. 2.14
Réduire le coût du démarrage d'une entreprise. R56	Simplifier et réduire les coûts de la conformité législative. 3.15
Donner au gouvernement et aux institutions connexes le mandat d'investir dans des entreprises en début de croissance. R57	Le gouvernement doit assumer le rôle de « premier client » afin d'encourager le développement de nouveaux produits et services. 2.19
Mettre sur pied un fonds d'investissement de capital de début de croissance administré par des entreprises. (Réunir cinq ou dix entreprises pour qu'elles investissent, agissent comme administratrices et fassent du mentorat). R59	Établir la possibilité d'entreprendre des rôles de propriété dans des entreprises technologiques à exportations. 3.9
Intégrer la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick à un réseau d'investisseurs providentiels à l'échelle du Canada atlantique ou du Nouveau-Brunswick. R62	Établir la possibilité d'entreprendre des rôles de propriété dans des entreprises technologiques à exportations. 3.9
Mettre en place un appel public à l'épargne d'une société de la Couronne du Nouveau-Brunswick. R64	Obligations à long terme émises au nom d'Alcool NB. 3.19
Concevoir, caractériser et mettre en marché une zone de haute technologie. R66	Redésigner la marque du Nouveau-Brunswick. 3.21
Offrir aux entreprises un crédit d'impôt pour études afin d'encourager les étudiants du premier cycle à obtenir un diplôme de deuxième cycle. R67	Crédits d'impôt à l'investissement ciblés pour les entreprises – formation de la main-d'œuvre. 3.7
Permettre que les documents d'information soient communiqués par Internet. R68	Simplifier et réduire les coûts de la conformité législative. 3.15

<p>Encourager les organismes à vocation économique à agir de façon proactive auprès des entreprises en croissance. R70</p>	<p>Il y a une grappe croissante d'entreprises dans le secteur de la réhabilitation environnementale qui pourraient potentiellement exporter leurs services, et elles devraient être encouragées à le faire. 2.9</p> <p>Les entreprises locales pourraient développer des produits et services pour approvisionner les grands projets, accumuler de l'expérience et exporter des produits et des connaissances. 2.12</p>
<p>Augmenter à 40 p. 100 le crédit d'impôt à l'investissement sur les bénéfices réinvestis. R72</p>	<p>Réviser le Crédit d'impôt à l'investissement dans la petite entreprise. Modification de l'investissement maximal autorisé, simplification, approche ciblée. 3.9</p>
<p>Mettre sur pied des incubateurs d'entreprises financés par le secteur public et le secteur privé. R73</p>	<p>Investissements pour soutenir le développement de grappes de recherche et de développement dans plusieurs secteurs clés. 3.18</p> <p>Les entreprises locales pourraient développer des produits et services pour approvisionner les grands projets, accumuler de l'expérience et exporter des produits et des connaissances. 2.12</p>
<p>Offrir un crédit d'impôt compétitif pour la R-D afin de soutenir le réinvestissement. R79</p>	<p>Améliorer le Crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE). 3.7</p>